

RENAULT LE MANS

C.E. du 25 avril 2019

1915

salariés Renault en CDI (CTC inclus) et en activité que compte notre établissement à fin mars 2019.

Le mois dernier, nous étions 1911 salariés

A ce chiffre, il faut additionner **99 apprentis, 15 CDD** et environ **160 prestataires.**

467

intérimaires en moyenne seront employés sur l'usine en mai 2019.

Ça travaille les jours fériés

Les équipes de suppléances travaillent les jeudis 8 et 30 mai. La direction demandera aux salariés de 2X8 de venir travailler au volontariat.

La fonderie travaille le 8 mai, normalement au volontariat.

Le prétexte de la direction, c'est que l'on a

des clients à livrer alors que depuis le début de l'année elle nous a laissé entendre qu'il y aurait peut-être un jour de Capital Temps Collectif de positionné le vendredi 31 mai pour permettre aux salariés de se reposer et de profiter en famille ou entre amis. Comme d'habitude, on ne peut pas leur faire confiance, le profit avant tout !!!

LES JOURS FÉRIÉS, UN MANQUE À GAGNER POUR L'ÉCONOMIE ?..



Plan d'embauches 2019

50 : C'est le nombre d'embauches que la direction a annoncé pour l'usine du Mans en 2019. Cela concerne essentiellement les postes de main d'oeuvre directe (ateliers de productions et fonctions supports).

Ce n'est pas suffisant au vu du nombre encore très élevé d'intérimaires sur notre site.

Dégradation du service médical

La direction a informé les élus CGT lors du CE du 25 avril 2019 de la mise en retraite du docteur Camboni, qui s'ajoute à l'absence, pour des raisons de santé, du docteur Rakotoniary.

A partir du 2 mai, le site du Mans va se retrouver sans médecin. La direction n'a pas de visibilité sur la reprise du docteur Rakotoniary. Cela entraînera une organisation provisoire du service.

Afin de pouvoir assurer les visites médicales, de délivrer les aptitudes ou inaptitudes périodiques qui sont spécifiques aux postes des salariés, de garantir les reprises de travail à la suite d'un arrêt de travail ou faire face à des demandes de mi-temps thérapeutiques, la direction va mettre en place une permanence d'un jour par semaine.

Cette permanence sera assurée par un médecin d'un autre site avec d'autres médecins du groupe qui, eux, ne seront présents qu'une journée par mois, en attendant le recrutement d'un nouveau médecin.

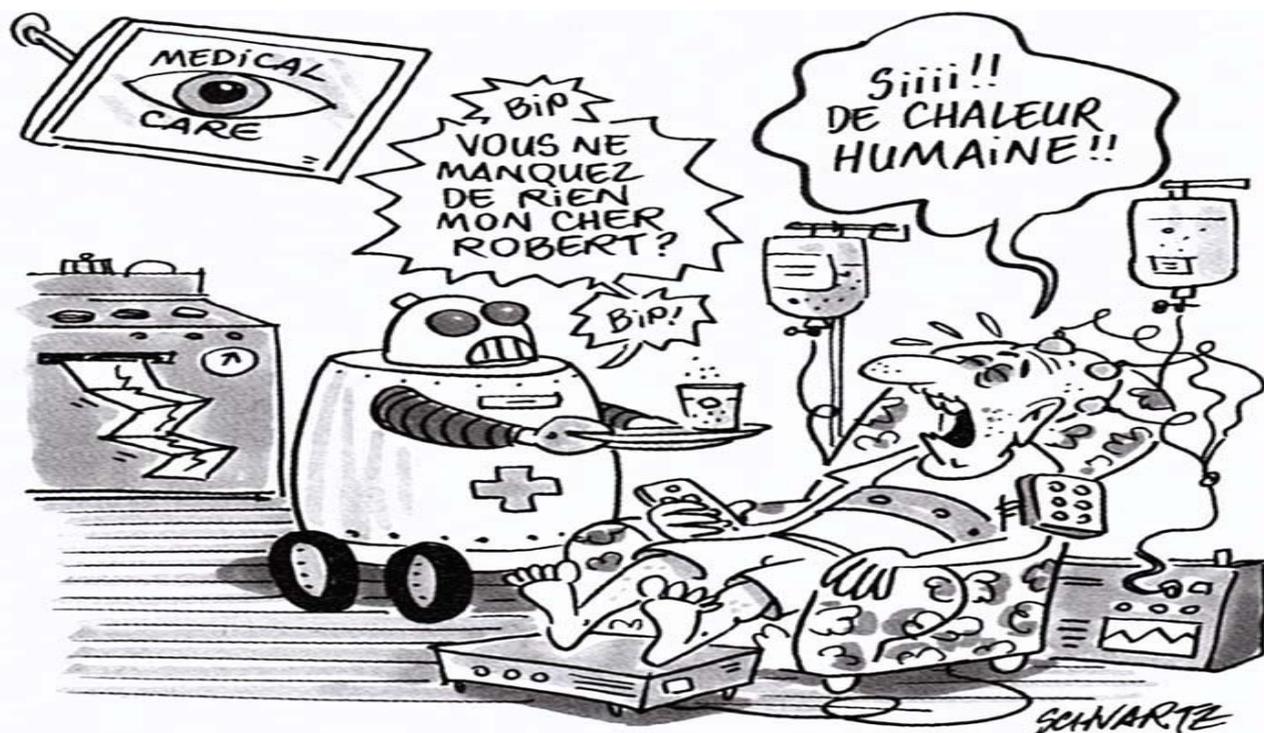
Quant aux infirmiers, ils devront prendre en charge les visites dans les ateliers avec l'ergonome pour étudier les postes en plus de leurs missions habituelles.

Pour les élus CGT, cette nouvelle organisation du service médical ne pourra pas répondre aux nombreuses missions qui sont les siennes. Pour les salariés qui auront besoin d'un

mi-temps thérapeutique ou d'une visite de reprise, cela risque d'être compliqué car la direction dit qu'ils doivent anticiper. Ce qu'elle-même n'a pas su faire pour le départ en retraite du docteur Camboni ! *"Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais"*.

Nous tenons à rappeler que le code du travail précise que l'employeur doit veiller à votre santé et sécurité au travail.

Si vous êtes confrontés à des difficultés suite à cette réorganisation, n'hésitez pas à interpeller un délégué CGT.



Dématérialisation de la fiche de paie

Le jeudi 18 avril dernier, la direction générale a convoqué à Boulogne Billancourt, presque en cati mini, un bureau de CCE sans inviter les délégués centraux des différentes organisations syndicales. Cette réunion portait sur la dématérialisation du bulletin de salaire. Les élus des différentes organisations du site du Mans ont eu l'information au comité d'établissement du jeudi 25 avril.

BULLETIN DE PAIE DÉMATÉRIALISÉ...



C'est la loi Travail, dite El Khomri, qui a donné aux employeurs la possibilité de généraliser la fiche de paie numérique. Elle a pour principe d'inverser la responsabilité du salarié. Le salarié ne doit plus demander la dématérialisation de son bulletin de paie, il doit au contraire la refuser s'il souhaite recevoir la version papier.

Rappelons que cette loi, combattue par la CGT, n'impose pas la généralisation du bulletin numérique, elle la permet.

Donc, pour combattre les aléas des distributions de bulletins de paie comme elle l'a dit, la direction a ainsi annoncé de façon

unilatérale sa décision de procéder à la généralisation de la dématérialisation du bulletin de Paie. Le processus sera lancé dès le mois prochain.

Les salariés recevront normalement au mois d'avril, une plaquette explicative avec le code d'activation, par mail (pour ceux qui en ont une) ou par courrier à leur domicile. Les salariés qui sont en dispense d'activité recevront également par courrier les documents.

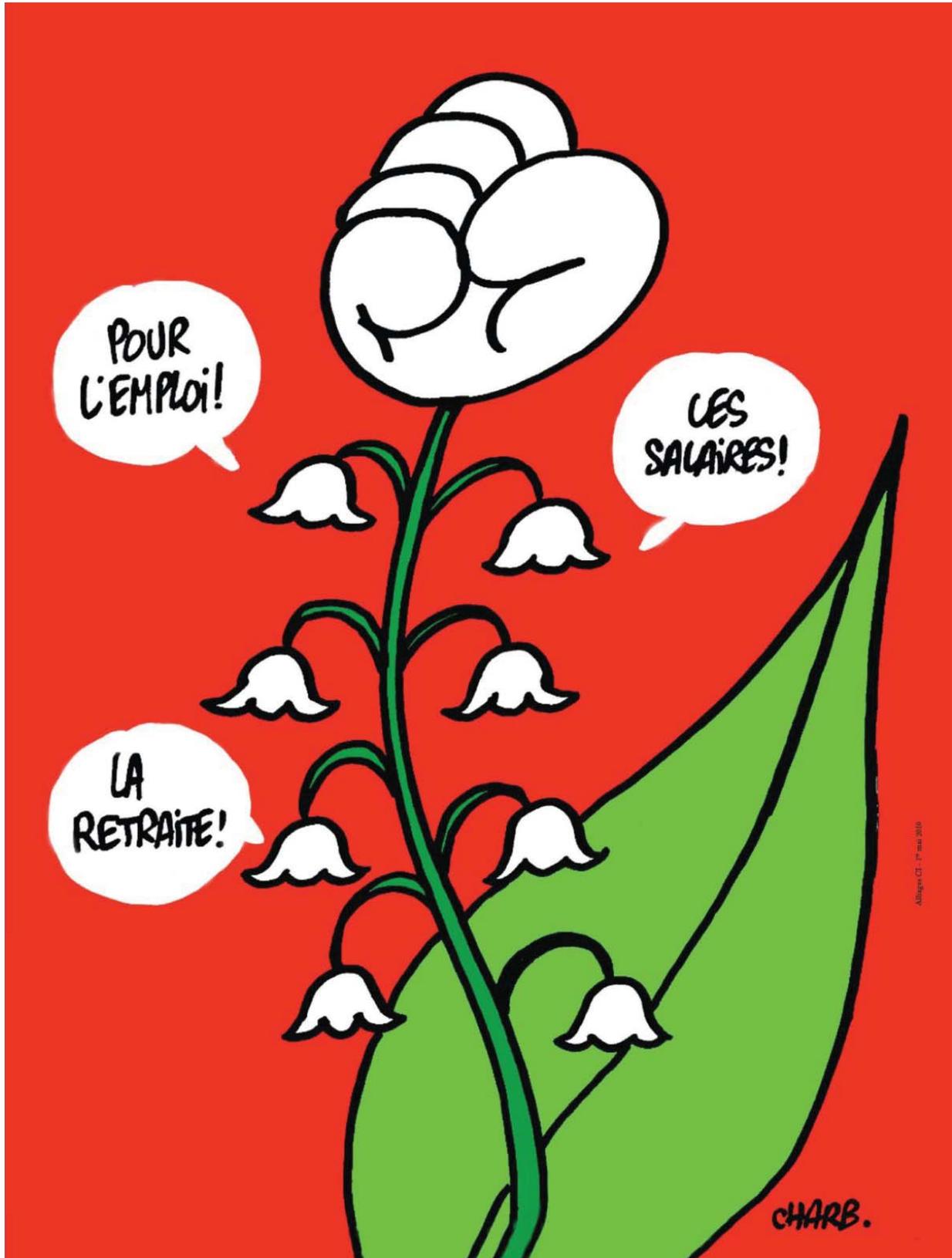
Un KIT sera proposé aux Managers pour une communication en interne dans les différentes UET. Apparemment, certains CU ont déjà commencé à diffuser l'information de

façon très incertaine. Cela promet !

L'application est PEOPLE DOC, les salariés qui le souhaitent auront accès à un coffre-fort à vie d'une capacité de stockage de 10 Go (environ 50 000 documents PDF). La gestion et production des bulletins de salaires reste à la charge de la DRH France.

Comme il est écrit ci-dessus, il appartiendra bien aux salariés de se désabonner pour continuer à recevoir la version papier.

Bref, la simplification administrative bénéficie à l'employeur et la vie du salarié se complique.



POUR
L'EMPLOI!

LES
SALAIRES!

LA
RETRAITE!

CHARB.

Alliage C1 - 1er mai 2010